



Comiac 46190, le 20 novembre 2018

Monsieur le Préfet du Lot
120 rue des carmes
46000 Cahors

Objet : demande d'Arrêté Préfectoral pour la protection du Biotope.

Espèces protégées nichant sur le site

- Noctule de Leisier
- Barbastelle d'Europe
- Grand Rhinolophe
- Minioptère de Schreibers

Monsieur le Préfet,

Les statuts de l'APPGE, joints à cette demande, indiquent dans l'article 2 que l'un des buts de l'association est la défense et la protection de l'espace naturel et l'environnement des gorges de l'escalmels. C'est pourquoi, l'APPGE vous demande instamment de prendre un APB (arrêté préfectoral pour la protection du Biotope) concernant les chiroptères sur la zone ZNIEF 730030102 de la vallée de l'escalmels.

En effet ces chiroptères sont nicheurs dans cette zone et sont protégés par l'arrêté du 23 avril 2007 modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012. Cet arrêté stipule dans son article 2 :

Pour les espèces de mammifères dont la liste est fixée ci-après :

- I. - Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.*
- II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.*

CHIROPTÈRES

Rhinolophidés

Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum).

Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros).

Rhinolophe de Mehely (Rhinolophus mehelyi).

Vespertilionidés

Barbastelle (Barbastella barbastellus).

Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersi).

Noctule de Leisler (Nyctalus leisleri).



Or, sans citer toutes les espèces de chiroptères qui existent dans la zone, on relève sur ce site la présence de :

- la Barbastelle d'Europe,
- le Grand rhinolophe,
- le Minioptère de Schreibers,
- le Petit rhinolophe et
- le Rhinolophe Euryale

L'APPGE ne croit absolument pas à la réalité et à la réelle exécution des mesures de bridages des éoliennes sur leur durée de vie pour éviter les collisions des chiroptères avec les pales dont les bouts vont en vitesse normale à 360 km/h pour des pales de 55m de long avec un rotor de 110m de diamètre.

L'APPGE sait que les chiroptères meurent dans les parcs éoliens du fait de la différence barométrique provoquée par les pales d'éoliennes et qui détruit leurs poumons.

L'APPGE est inquiète des informations apprises lors de la rencontre du 25 octobre à la sous-préfecture du Lot avec Mme la sous-préfète, réunion au cours de laquelle le promoteur éolien a présenté son projet : il s'agit de 5 éoliennes dont les rotors auront un diamètre de 110 m qui seront mises, pour certains en zone boisée, pour d'autres à la lisière de bois (avec arrachage d'arbres pour maintenir une distance de 55m de la lisière).

Comme vous le savez, ce projet éolien borde une zone Natura 2000 et des zones ZNIEFF type 1 et 2 (Voir annexe).

L'APPGE est inquiète pour la biodiversité qui est une valeur patrimoniale à protéger, dans les années à venir. C'est pourquoi elle remercie par avance les services préfectoraux qui instruiront cette demande.

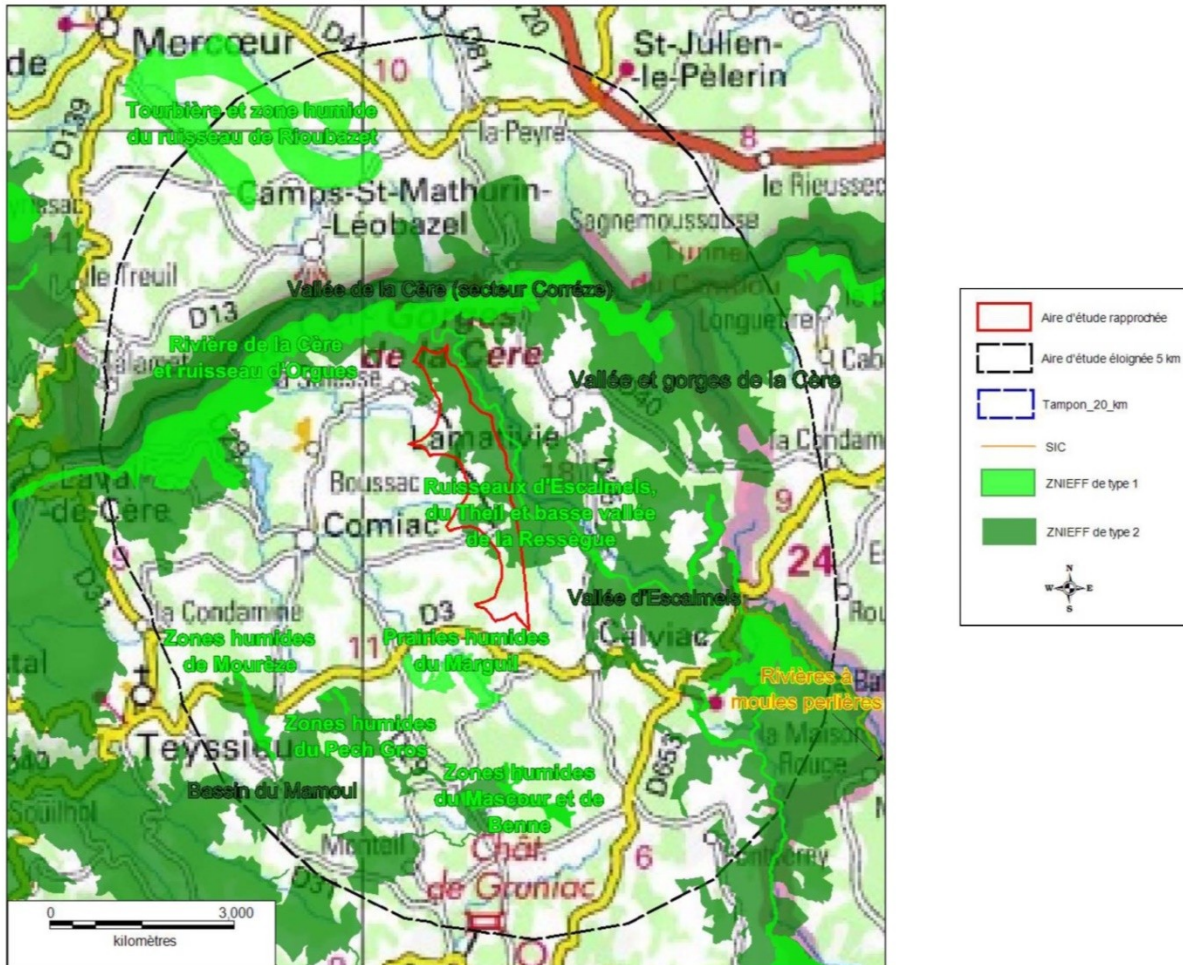
Nous vous remercions, Monsieur le Préfet, de l'attention que vous voudrez bien accorder notre demande d'APB et nous désirons fortement être tenus informés, par vos services, de l'avancée de son instruction.

Soyez assuré, Monsieur le Préfet, de nos salutations respectueuses

Gilles Forhan
Secrétaire APPGE
06.43.80.15.87
appge-comiac@laposte.net

Annexe

Figure 4 : Carte des espaces naturels inventoriés au sein de l'aire d'étude éloignée



: éolien de Comiac (46)

Etude d'impact sur les chiroptères

Février 2014

1:

Sans citer toutes les espèces de chiroptères qui existent dans la zone, on relève sur ce site la présence de :

- la Barbastelle d'Europe,
- le Grand rhinolophe,
- le Minioptère de Schreibers,
- le Petit rhinolophe et
- le Rhinolophe Euryale